

Gilbert BOUGI
31 Cours des Alpes
13650 Meyrargues

Madame le Maire de Meyrargues
Place d'Albertas
13650 Meyrargues

Meyrargues, le 12 Juillet 2017

Objet : Projet de construction de la micro crèche

Madame le Maire,

Je me permets de vous solliciter en vue d'obtenir la copie du permis de construire de la micro crèche que vous souhaitez réaliser près de la salle de sports. Je me rejoins de votre intérêt nouveau pour l'agrandissement de la crèche, très insuffisante depuis des années, que j'ai tant défendu.

Lors du dernier conseil municipal, une délibération était consacrée à ce point important à la suite d'un exposé particulièrement sommaire. En l'absence de toute précision donnée lors de la séance du conseil municipal, les élus de l'opposition ont été conduits à se documenter sur l'historique de ce projet.

Vous n'ignorez pas que le bâtiment contenant la salle des sports a été réalisé au début des années 1990 et que, par la suite, des études sur les risques sismiques réalisées par l'Etat ont démontré l'existence d'un risque important de tenue de ce bâtiment face à un séisme. Il y a une fragilité particulière des murs.

Au début des années 2000, alors que vous étiez élue au conseil municipal, un projet d'aménagement d'une salle de musculation en salle de danse a été envisagé par la commune (avec démolition d'un sas intérieur). Ce projet n'a pu aboutir, car les études ont démontré une faiblesse de l'ensemble de la structure en cas de séisme conformément aux études précitées.

Dans ces conditions, peut-on raisonnablement envisager d'agrandir ou de modifier un bâtiment public n'offrant pas la garantie de tenue au séisme, qui plus est pour abriter une micro-crèche ? Peut-on construire une structure d'accueil de la petite enfance à côté d'un bâtiment public qui présente une fébrilité et un risque de chute ?

Manifestement non : Le danger que représenterait l'installation d'un nouveau bâtiment est patent.

Compte tenu du risque que présente un tel projet pour la sécurité de nos enfants, le groupe d'opposition exige que des études préalables soient réalisées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Gilbert Bougi